

**12 Faits divers & Justice**

**Faits d'ailleurs**

**Une ado poignarde mortellement sa petite amie**

Le drame s'est produit à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Une adolescente, âgée de 17 ans, a poignardé à la gorge sa petite amie, âgée du même âge, avec un couteau. La victime est décédée quelques instants plus tard à l'hôpital. Interpellée puis placée en garde à vue, l'auteur du coup de couteau a expliqué ne pas avoir eu l'intention de tuer sa compagne. Une dispute aurait éclaté entre les deux jeunes filles qui s'étaient donné rendez-vous pour récupérer des affaires. Un jeune homme de 25, qui avait déposé la victime en voiture, a également été arrêté et placé en garde à vue.

**Il étrangle à mort sa femme puis se pend**

Le drame s'est produit dans une maison en Dordogne (France). Un homme a étranglé à mort sa femme avec une écharpe. Puis, il a mis fin à ses jours en se pendant avec un câble. C'est le fils de la victime qui a découvert les deux cadavres et qui a donné l'alerte. Ce couple de retraités était originaire de Saint-Quentin. Mais la compagne s'était décidée à emménager en Dordogne pour vivre au plus près de son fils. Une séparation que l'homme n'aurait pas supporté. Il a rejoint sa compagne, mercredi, et, à l'heure du petit déjeuner, il l'a tuée avant de se suicider.

**Une fillette tombe du minibus en marche**

La scène s'est produite dans l'Arkansas (Etats-Unis). Une fillette, âgée de 4 ans, se trouvait dans un minibus en marche lorsqu'elle a ouvert la porte et est tombée au milieu de la route. Par chance, dans la voiture de derrière, Ryan, pompier de métier, a stoppé son véhicule et a mis l'enfant en sécurité. Elle est saine et sauve.

**Un bébé meurt brûlé par l'huile d'une friteuse**

Le drame s'est produit dans l'appartement familial à Mamers (France). Un bébé, âgé de 10 mois, se trouvait dans son trotteur, dans la cuisine, lorsqu'il s'est pris dans le câble de la friteuse. L'appareil est alors tombé sur la fillette qui a été grièvement brûlée par l'huile de la friteuse. Le bébé a été transporté au service des grands brûlés du CHU de Nantes où il a succombé à ses blessures. Sous le choc, les parents seront auditionnés ultérieurement par les gendarmes.

**Rassemblés par JNE**

**Détournement de mineure au lycée Alexandre Samba  
Deux enseignants incarcérés à la prison centrale de Makokou**

**Styve Claudel ONDO MINKO**

Libreville/Gabon

**LA** fin de l'année scolaire vient, à coup sûr, de sonner pour Daris Koboukali, 28 ans, et Mvou Asseko Obame, 27 ans, tous deux enseignants d'Éducation physique et sportive (EPS) au lycée Alexandre Samba de Makokou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo.

Écroués à la prison centrale le mardi 25 avril dernier, ces deux compatriotes sont poursuivis par le ministère public pour détournement de mineure, pour le premier cité, puis complicité et fourniture de moyens s'agissant du second.

D'après une source policière proche du dossier, les faits à l'origine des déboires judiciaires des deux enseignants remonteraient à la journée du vendredi 14 avril courant. A. L. P. A., 14



Photo : D.R

**Daris Koboukali (g) et son collègue Mvou Asseko Obame méditent sur leur sort à la maison d'arrêt de Makokou.**

ans, une des apprenantes de Mvou Asseko Obame, est envoyée par ce dernier, pour récupérer un relevé de notes, qu'il a oublié dans son logement au lycée Alexandre Samba.

Pendant que la mineure entreprend d'effectuer la commission, Mvou Asseko Obame fait aussitôt savoir à son collègue Daris Koboukali, que la mineure, objet de convoitise de sa part depuis peu, se trouve justement dans sa chambre. L'occasion est jugée inespérée pour l'enseignant, d'avoir un moment d'intimité avec la fillette.

Daris Koboukali se précipite donc au domicile de son collègue où il trouve effectivement A. L. P. A., en train de retourner les documents, à la recherche du fameux relevé de notes. L'enseignant d'EPS en profite pour faire des avances à l'élève. Par crainte, certainement, de décevoir son professeur de sport, et en faire les frais lors des éva-

luations, la gamine cède. C'est ainsi que Koboukali serait passé à l'acte. Sans protection aucune, semble-t-il.

**CONFRONTATION**• Mais, ravagée par le remords, l'apprenante finit par se confier à un membre de sa famille. Informés à leur tour de la situation, les agents du commissariat central de police de Makokou se saisissent de l'affaire et procèdent à l'arrestation des deux enseignants.

Lors de la confrontation entre Daris Koboukali Mvou Asseko Obame et A. L. P. A., les enquêteurs découvrent que le premier ne serait pas à son premier coup. Aussi, d'autres victimes présumées seraient-elles à mettre à l'actif du tandem d'enseignants aux mœurs quelque peu légères.

À charge désormais pour l'instruction de faire toute la lumière sur ce dossier troublant.

**Cambriolage à l'Hôtel de Ville de Koula-Moutou**

**680 000 francs et des timbres municipaux emportés !**

**C-M.M.**

Koula-Moutou/Gabon

**L'HÔTEL** de Ville de la commune de Koula-Moutou a, dernièrement, fait l'objet de cambriolage par des individus non encore identifiés. Les malfrats ont profité du week-end du 2 au 3 avril 2017, pour s'introduire dans l'édifice public. Ils en sont ressortis avec un butin constitué de 680 000 francs en numéraires et des timbres servant à la légalisation des documents.

Au menu : bris des portes, des placards et des tiroirs à travers les différents bureaux "visités" par les malfrats. Le constat des dégâts est fait le lundi 3 avril dernier par le premier adjoint au maire central, Lola Ndzenguet, assurant l'intérim du maire Stéphanie Mouwandji Itsopaut, absente de la province au moment des faits pour cause de participation au Dialogue national à Libreville. La Police judiciaire, saisie, peut alors commencer les investigations.

**ENQUÊTE EN COURS**

Parmi les bureaux visités par les cambrioleurs présumés, celui de la secrétaire en charge de la vente des timbres municipaux au premier étage, et ceux de l'agent comptable et du maire, au deuxième étage. Ces trois bureaux ont ceci de commun, que leurs oc-



Photo : C-M. Minko

**Tiroirs retournés...**



Photo : C-M. Minko

**... placards sens dessus dessous.**

cupants ont un rapport direct avec tout ce qui est recette de l'institution, donc avec l'argent. Un détail qui laisse penser que les cambrioleurs connaissent parfaitement les lieux.

Selon le maire intérimaire, 180 000 francs, représentant la recette hebdomadaire de la vente des timbres municipaux, ont

ainsi été dérobés au bureau de la secrétaire situé au premier étage de l'édifice, et 500 000 francs dans celui de l'agent comptable, au deuxième étage.

Au total, 680 000 francs et des timbres municipaux ont disparu des caisses de la mairie de Koula-Moutou. L'enquête diligentée pour neutraliser les auteurs de ce délit est en cours.



Photo : C-M. Minko

**Tout porte à croire que les vandales étaient également à la recherche d'argent et d'objets précieux.**



LYBEK 2017